

L'essentiel

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ de l'Eurométropole de Metz 2022-2026





Sommaire

Édito	3
La métropole membre du réseau français des Villes-Santé	4
Le Contrat local de santé : méthode et philosophie	5
Les 6 priorités du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz	7
Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	8
Promouvoir le bien-être psychique des habitants	12
Renforcer les environnements favorables à la santé	14
Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	16
Anticiper l'urgence sanitaire	18
Agir en faveur de la démographie médicale	20
Les 35 actions du Contrat local de santé	22
Les partenaires du Contrat local de santé	23

Le Contrat local de santé 2022 - 2026

De nos jours, qu'entendons-nous par être en bonne santé ? Comme l'énonce l'Organisation mondiale de la Santé, cela ne consiste plus seulement en une absence de maladie ou d'infirmité mais, bien plus globalement, à la capacité de chacun d'atteindre un bien-être complet, de pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et d'être capable de s'adapter à son environnement. C'est évidemment, et de loin, le bien commun le plus précieux que nous partageons.

Après deux années de turbulences sanitaires qui ont révélé les failles de notre système de soins et ont fait apparaître des fragilités dont nous ne soupçonnions pas l'ampleur, nos concitoyens ont fait de ce thème l'une de leurs préoccupations majeures. Les collectivités locales, et notre métropole en particulier, se sont positionnées comme des acteurs locaux indispensables pour un déploiement efficace des politiques de santé durant cette crise sanitaire.

C'est, dans ce contexte et afin de répondre le plus efficacement possible à vos attentes, que l'Eurométropole de Metz a décidé de prendre ce sujet à bras le corps. Le Contrat Local de Santé, qui vous est présenté aujourd'hui, est un document de promotion de la santé qui est le fruit d'un travail rigoureux et la synthèse de l'ambition commune des 45 communes qui composent notre territoire.

Dans ce domaine, de nouveaux défis sont devant nous, je pense notamment à ceux liés au vieillissement de la population ou aux enjeux environnementaux qui sont, de fait, étroitement liés aux questions de santé.

Près de 70% des médecins généralistes messins ont plus de 55 ans, ce qui présente un risque de pénurie à moyen terme, pénurie qui aurait dû être anticipée et que nous devons régler au plus vite.

Outre l'accès aux soins, notre santé est influencée, dès le plus jeune âge, par les politiques économiques et sociales. Qu'il s'agisse d'urbanisme, d'environnement, de transport, d'habitat, de cohésion sociale, de petite enfance, de jeunesse, d'éducation, d'emploi, de soutien social ou d'accès à une alimentation de qualité, toutes les orientations conditionnent l'état de santé de nos concitoyens.

À la fois bassin de vie et territoire d'organisation des soins, l'Eurométropole de Metz concourt à la prise en compte des déterminants de santé dans les politiques locales dont elles ont la compétence. Accompagnée par l'ensemble des communes qui la composent et par plus de 80 acteurs locaux volontaires, elle œuvre au quotidien pour améliorer le bien-être des habitants. Notre ambition est la votre au service de tous, et notamment des plus fragiles d'entre nous.

François Grosdidier

Président de l'Eurométropole de Metz

Maire de Metz

Vice-Président de la Région Grand-Est

Membre honoraire du Parlement

La métropole, membre du réseau français des Villes-Santé

Riches des treize années d'expériences de la Ville de Metz au sein du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, la nouvelle adhésion au réseau à l'échelle de la métropole porte l'ambition de partager les actions pertinentes et la prise en compte des enjeux de santé publique à l'échelon local avec l'ensemble des communes de la métropole.

Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, présidé par Yannick Nadesan, apporte expertise et conseils pour une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les Villes et leurs métropoles afin d'agir sur les déterminants de la santé.

Territoires de la vie quotidienne et du lien social, les villes constituent un échelon territorial pertinent pour la mise en place d'une politique de santé. La proximité et l'écoute du citoyen permettent un repérage précis des problématiques de santé et une adaptation continue des actions. Il apparaît qu'une commune, par ses actions et politiques, influe sur les différents déterminants de santé. Par la même, elle concourt à l'amélioration de la santé de ses habitants.

À la fois bassin de vie et territoire d'organisation des soins, l'Eurométropole de Metz concourt à la prise en compte des déterminants de santé à travers diverses politiques locales dont elle a la compétence : Urbanisme et environnement – Mobilité – Habitat et logement – Cohésion sociale.

La définition de la santé ne peut se limiter à l'absence de maladie

La santé s'entend au sens de l'Organisation mondiale de la santé qui est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » et en ce sens « est un droit fondamental de l'être humain » (Déclaration d'Alma Ata, 1978).

Une bonne santé, c'est la capacité d'un individu à atteindre un bien-être complet et de pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et être capable de s'adapter à l'environnement dans lequel il évolue.

La promotion de la santé, une stratégie pour améliorer la santé de tous

La promotion de la santé vise à l'équité en matière de santé en réduisant les écarts actuels dans l'état de santé et en donnant à tous les individus les moyens et les occasions pour réaliser pleinement leur potentiel de santé. Au carrefour des préoccupations sociales et environnementales, l'enjeu de la promotion de la santé dépasse le seul secteur de la santé et des soins et s'étend à tout ce qui touche au bien-être de chacun.

La Charte d'Ottawa, acte fondateur de la promotion de la santé, 5 principes stratégiques :

1. **Élaborer des politiques publiques favorables à la santé.**
2. **Créer des environnements favorables à la santé.**
3. **Renforcer le pouvoir d'agir des habitants.**
4. **Acquérir des aptitudes individuelles favorables à notre santé.**
5. **Réorienter les services de santé.**

Être membre du réseau français des Villes-Santé de l'OMS, c'est :

- Garantir l'équité
- Travailler en partenariat
- Développer la solidarité
- Favoriser l'autonomie
- Assurer le développement durable

Ce sont les valeurs qui guident l'action du Réseau français des Villes-Santé et ses membres.

Le Contrat local de santé : méthode et philosophie

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, C'EST...
6 GRANDES PRIORITÉS EN SANTÉ PUBLIQUE POUR NOTRE TERRITOIRE
ÉLABORÉES À PARTIR :

► D'un diagnostic partagé

- Un profil santé de l'Eurométropole de Metz par un diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire régional de la santé en 2016 et enrichi par l'étude « L'offre de santé du territoire messin » menée par l'AGURAM en 2021.
- Les travaux de 7 groupes de travail thématiques du CLS réunissant les acteurs locaux volontaires qui œuvrent pour améliorer le bien-être des habitants : enfance, jeunesse, parentalité et santé – prévention primaire et secondaire – santé environnementale – accès aux soins et parcours de santé des publics vulnérables – santé des seniors – urgence sanitaire – démographie médicale.
- Les travaux des 4 groupes de travail thématiques du Conseil local de santé mentale du territoire messin : bien-être, enfance et parentalité – jeunes et santé mentale – précarité et santé mentale – inclusion et santé mentale par la culture et les loisirs, la formation et l'emploi, le logement.

► Du travail de synthèse du comité technique du CLS du territoire messin

► D'une instance décisionnelle

Le comité de pilotage est présidé par le Président de l'Eurométropole de Metz et le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est.

► D'un partenariat formalisé par un contrat d'engagement

Se sont engagés à leurs côtés la Région Grand Est, le Département de Moselle, les communes de la métropole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, le Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Moselle et l'ensemble des hôpitaux publics, privés et militaire du territoire.

► D'un accompagnement méthodologique pour les porteurs d'action (conception, évaluation, outils d'animation, etc.)

Par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand Est, avec le soutien de l'ARS Grand Est.

La métropole de Metz et les collectivités locales s'engagent à mettre en œuvre une politique volontariste en matière de santé publique qui se veut au plus proche des besoins de la population, pour faire face aux défis collectifs à relever en matière de santé.

Une action santé priorisée autour de 6 grands enjeux de santé publique

- N°1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
- N°2 : Promouvoir le bien-être psychique
- N°3 : Renforcer les environnements favorables à la santé
- N°4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
- N°5 : Anticiper l'urgence sanitaire
- N°6 : Agir en faveur de la démographie médicale

.....

Guidée par des principes fondamentaux

Développer une politique locale de santé transversale et intégrée aux politiques publiques

Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales pour dépasser les fonctionnements cloisonnés, en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants. Il s'agit d'apporter des réponses partagées par des actions cohérentes et pertinentes au regard des besoins du territoire et des priorités nationales et régionales de santé.

Agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé

Ces inégalités sont les disparités observées entre la santé des populations socio-économiquement favorisées et défavorisées. Elles ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. « Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure » (Santé Publique France).

Il est nécessaire d'apporter des réponses graduées en fonction des besoins des populations par une approche d'universalisme proportionné.
Par ailleurs, les actions santé mises en place devront veiller à lutter contre les discriminations et à minima se prémunir d'une approche discriminante.

Penser et développer la participation citoyenne

Le renforcement des compétences (« empowerment ») des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.

Coordonner les acteurs et mutualiser les ressources

Le partage d'expériences et la co-construction des actions est au centre de la démarche du CLS. Les actions inscrites au CLS se doivent d'être multi-partenariales et les outils de la dynamique partenariale du CLS (formations, groupes de travail, veille partagée, lettres d'information, etc.) permettent aux acteurs de monter en compétences et d'élaborer les actions de manière efficiente.

Évaluer les actions

Les partenaires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées et éventuellement à les réorienter ou à les modifier en fonction des conclusions de l'évaluation.

.....

Forte d'une démarche partagée

La métropole et ses partenaires signataires du CLS assurent le soutien et l'accompagnement de structures engagées sur les questions de santé et de promotion de la santé et leur donne un véritable statut de partenaire du CLS et CLSM.
Ainsi, les acteurs locaux partenaires du CLS et CLSM participent activement à l'observation des besoins en santé du territoire et à la programmation des actions.
Afin de favoriser la discussion citoyenne et la contribution aux actions du CLS, l'association des habitants ou usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions est fortement soutenue.



Les **6** priorités du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz





PRIORITÉ

01

Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie

Chiffres clés :



Santé des enfants

34%

des enfants de 2 à 7 ans sont en surpoids, dont 18 % en situation d'obésité.



Santé des jeunes

21% des jeunes de 8 à 17 ans sont en surpoids, dont 6 % en situation d'obésité.

21%

Santé des adultes et des seniors



Une surmortalité régionale significative pour les cancers (+ 5 %), les maladies cardiovasculaires (+ 9 %) et les maladies de l'appareil respiratoire.

1/5

1 habitant sur 5 en affection longue durée, principalement pour tumeurs, maladies du cœur, diabète et affections psychiatriques.

1 personne sur 5 est diabétique au-delà de 65 ans.

Santé des enfants

La petite enfance est une période cruciale dans la construction de l'individu et les événements vécus dans cette période sont susceptibles d'avoir une influence tout au long de la vie. Un environnement favorable chez l'enfant influe sur sa santé globale et, plus tard, sur sa santé d'adulte. A contrario, l'adversité à laquelle l'enfant peut être confronté est un facteur potentiel d'altération de santé à l'âge adulte.

Ainsi, les 1000 premiers jours d'un enfant sont clés pour sa santé mentale et physique à venir. Pour qu'un enfant soit en bonne santé, il a besoin d'interactions fréquentes et de qualité, d'un sentiment de sécurité et d'une alimentation saine.

La nutrition, le développement du langage et la prévention de ses troubles, le bien-être des enfants et l'usage des écrans, l'hygiène de vie (sommeil, activité physique), l'exposition aux toxiques de l'environnement, le « burn-out » parental et la dépression périnatale, les consommations à risques pendant la grossesse sont les thèmes d'actions prioritaires identifiés par les partenaires du CLS.



Au programme :

Fiche-action n°1 :

Prévention précoce et soutien à la parentalité

- Les Semaines d'information Petite enfance.
- Des permanences « parentalité » dans les ludothèques et des temps d'échanges « Parentali'thé ou café ».
- Ateliers santé ludiques parents-enfants.
- Animations santé au sein du Café des parents et de la Maison des bébés.

Fiche-action n°2 :

Sensibiliser les enfants et les professionnels du milieu éducatif à une hygiène de vie favorable à leur santé

- Programme éducatif autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Ateliers sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants.
- Temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs et des professionnels de la restauration scolaire.

Fiche-action n°3 :

Renforcement des compétences psychosociales des enfants

- Programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école élémentaire en amont de leur entrée au collège.
- Programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école maternelle.
- Formation des professionnels du milieu éducatif au développement des compétences psychosociales des enfants.

31,8%

des adultes de 18 à 75 ans déclarent fumer.

53,5% des hommes et 41,3% des femmes sont en **surpoids** ou en situation d'**obésité**.

46% de participation pour le **dépistage du cancer du sein** (70% attendus).

39,5% de participation pour le **dépistage du cancer colorectal** (45% attendus).

Plus de la moitié de la population des quartiers Politique de la ville y est en **surpoids** (+10 points), en particulier les femmes (+16 points). Les habitants de ces quartiers expriment plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète (+7 points), l'asthme (+6 points), la dépression (+4 points) ou l'hypertension artérielle (+3 points).

Un tiers des habitants des quartiers prioritaires se déclarent limités dans les activités quotidiennes à cause d'un **problème de santé**, dont 13% fortement limités.

Santé des jeunes

L'adolescence est une période propice à l'expérimentation de pratiques à risques. Les pratiques addictives en tout genre sont en augmentation et la précocité des pratiques est un facteur de gravité.

De manière complémentaire aux Consultations Jeunes Consommateurs, les programmes de prévention jugés les plus efficaces sont ceux qui aident les adolescents à développer leurs compétences psychosociales.

En complémentarité de la prévention des conduites à risques, ce sont également une hygiène de vie (activité physique, alimentation, etc.) et un bien-être qui sont à promouvoir auprès des jeunes, avec des activités participatives source de plaisir et un environnement de proximité favorable.

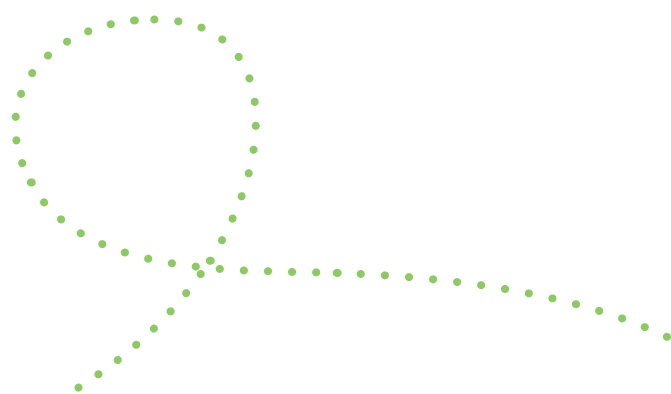
A partir des bilans de santé réalisés dans les collèges publics, l'Observatoire régional de la santé Grand Est remarque que les inégalités socio-géographiques de santé s'observent dès le plus jeune âge, avec des indicateurs de santé des élèves de 6ème des quartiers Politique de la ville nettement moins favorables que dans l'ensemble de la région, tant en ce qui concerne l'alimentation, la pratique d'une activité sportive, le surpoids et l'obésité, l'accès à une correction visuelle adaptée ou encore le brossage des dents.

Au programme :

Fiche-action n°4 :

Santé des jeunes : prévenir les conduites à risques et favoriser leur bien-être

- Programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire.
- Programme de soutien aux familles et à la parentalité.
- Programme d'actions mêlant activités sportives et actions santé auprès de groupes d'adolescents.



Santé des adultes et des seniors

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'état de santé des individus dépendait principalement de la propagation de maladies infectieuses (comme le choléra ou la tuberculose). Aujourd'hui, ce sont principalement des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, maladies respiratoires, obésité, etc.) qui affectent la santé de la population, maladies qui sont fortement corrélées aux conditions de vie et à l'environnement dans lequel chacun évolue.

Les comportements des individus et leurs habitudes de vie ont une influence sur leur santé. Ces comportements sont eux-mêmes liés à l'environnement physique, économique et social dans lequel nous évoluons. Ainsi, le fait qu'une personne exerce une activité physique a de fortes répercussions sur sa santé, mais cette pratique est peut-être liée à l'aménagement urbain qui l'entoure, qui favorise les mobilités actives.

La métropole de Metz et ses partenaires s'engagent ainsi à déployer des actions de prévention du tabagisme et de réduction des consommations à risques, à encourager et faciliter le choix d'une alimentation plus équilibrée et la pratique d'activités physiques afin de renforcer les comportements favorables en matière de santé, ce qui contribuera à réduire la prévalence des maladies chroniques.

En parallèle, la prise en compte des enjeux de santé dans les différentes politiques publiques permet d'agir sur le cadre de vie et d'améliorer la qualité de vie des individus, ce qui va s'avérer favorable pour la santé des habitants.

Le vieillissement de la population nécessite également de prévenir les maladies liées à l'âge : maladies neurodégénératives, maladies cardiovasculaires, arthrose et ostéoporose, troubles de la continence, problèmes dentaires, malvoyance, chutes, etc. L'avancée en âge nécessite également de déployer une complémentarité d'actions afin de préserver l'autonomie des seniors et renforcer le lien social, tout en soutenant les aidants familiaux.



Au programme :

Fiche-action n°5 :

Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers

- Programme d'actions annuel de promotion de la santé à destination des habitants à l'échelle des quartiers et notamment sur les quartiers prioritaires Politique de la ville.

Fiche-action n°6 :

Promouvoir la santé des seniors

- Actions de prévention favorisant le vieillissement en bonne santé.
- Projet « Quartier libre ».

Fiche-action n°7 :

Programme de réduction des risques cardiovasculaires

- Programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « Je t'aime mon cœur ».
- Parcours du Cœur.

Fiche-action n°8 :

Sport-Santé pour tous

- Programmes sport-santé sur ordonnance pour les patients atteints de maladies chroniques.
- Accompagnement des pratiques sportives autonomes et actions de sensibilisation des bienfaits de l'activité physique régulière.
- Offre d'activité physique adaptée pour préserver son autonomie.

Fiche-action n°9 :

Démarche « Ville sans tabac »

- Prévention du tabagisme auprès des jeunes.
- Accompagnement démarche de sevrage.
- Espaces sans tabac.

Fiche-action n°10 :

Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers

- Actions de sensibilisation des habitants sur la santé, la prévention des cancers et les programmes de dépistage organisé des cancers.
- Promotion du dépistage organisé par les professionnels de santé libéraux.



PRIORITÉ

02

Promouvoir le bien-être psychique des habitants

Chiffres clés :

1/5

L'OMS estime aujourd'hui **qu'une personne sur cinq** vivra au cours de sa vie un trouble psychique.

4 000

À l'échelle de l'Eurométropole de Metz, **4 000 habitants** vivent avec une affection psychiatrique de longue durée et 12 % de la population adulte présente des signes de fragilité en santé mentale (ORS).

1 enfant/adolescent sur 8 serait concerné par des troubles psychiques (Inserm).

1/8

30 % des personnes qui vivent à la rue ou sont en grande précarité souffrent de troubles psychiques (ORS).

30 %

Enjeux

Le Centre hospitalier de Jury, avec le soutien de l'Agence régionale de santé, la Ville et l'Eurométropole de Metz, anime depuis 2017 le Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM). Cet outil au service des politiques locales aide à définir et mettre en œuvre, par un travail de partenariat et de réseau, les actions pertinentes par rapport aux besoins de la population à l'échelle de la métropole.

Le CLSM réunit institutions, psychiatrie publique, représentants des professionnels de santé, élus locaux, structures sociales et médico-sociales, usagers et aidants. Ses actions visent à développer la prévention et la promotion de la santé mentale.

Le CLSM, dispositif de concertation et de coordination, œuvre entre autres à sensibiliser l'ensemble des habitants à prendre soin de sa santé psychique. Enjeu encore plus prégnant à la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a impacté la santé mentale d'une très grande part de la population selon les études menées notamment par Santé Publique France.

Les enjeux locaux en matière de santé mentale sont les suivants :

- Le développement de l'offre en santé mentale pour les enfants, les jeunes et les seniors ;
- La recherche d'innovation dans les pratiques et les dispositifs pour faire face à la démographie déclinante des psychiatres ;
- La mise en place d'une unité mobile d'urgences psychiatriques ;
- Au sein d'une offre globalement favorable, le développement de processus et dispositifs de coordination et d'intégration des acteurs.

Les préjugés associés à la notion de « santé mentale » font peser un fort risque pour les personnes concernées et leurs proches d'être stigmatisés. La lutte contre la stigmatisation et les discriminations sont indispensables pour favoriser une participation et une citoyenneté pleine et entière aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Pour y parvenir, le Conseil local de santé mentale en lien avec ses partenaires, les Groupes d'entraide mutuelle et l'UNAFAM, poursuit la réalisation d'actions contribuant à faire évoluer les représentations de la santé mentale du grand public et des acteurs locaux, par le biais notamment des Semaines d'information en santé mentale.

Au programme :

Fiche-action n°11 :

Promotion du bien-être psychique des enfants

- Réseau périnatalité et santé mentale au service des professionnels de santé et des acteurs de l'enfance et de la parentalité.
- Soutien et prise en charge en santé mentale des enfants.

Fiche-action n°12 :

Accompagnement des jeunes en souffrance psychique

- Prévention du mal-être des jeunes.
- Développement des connaissances en santé mentale des professionnels intervenant auprès des jeunes.
- Développement des partenariats entre la Maison des adolescents et les acteurs locaux intervenant auprès des publics jeunes.

Fiche-action n°13 :

Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques

- Favoriser la pratique culturelle et de loisirs.
- Promouvoir l'emploi et la formation.
- Accès et maintien dans le logement
- Lutte contre la stigmatisation.

Fiche-action n°14 :

Soins psychiatriques, santé mentale et précarité

- Équipe mobile psychiatrie précarité.
- Renforcement des compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise liées aux difficultés en santé mentale d'un usager.
- Aide aux personnes en souffrance mentale ou ayant des troubles psychiques, dont la complexité de la situation freine l'accès au droit commun.

Fiche-action n°15 :

Coordination du Conseil local de santé mentale

- Observation de l'adéquation entre l'offre et les besoins en santé mentale.
- Outils de coordination et de communication : site internet, guide, carte des ressources, lettres d'information, etc.
- Formation et sensibilisation à la santé mentale.

Fiche-action n°16 :

Recherche action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration

- Étude des impacts du phénomène migratoire sur la santé mentale des publics migrants accueillis sur le territoire messin.
- Ressources et actions permettant la prise en compte de leur santé mentale.
- Outiller les professionnels et bénévoles pour renforcer la prise en compte de la santé mentale de ces publics dans les parcours d'accompagnement médico-psycho-social.



PRIORITÉ

03

Renforcer les environnements favorables à la santé

Chiffres clés :

20 %

de la population souffrent d'allergies respiratoires provoquées par des facteurs environnementaux.

C'est le nombre d'espèces végétales étudiées pour leurs services écosystémiques (capacité à améliorer la qualité de l'air, favoriser la biodiversité, infiltration des eaux pluviales, etc.).

250

50

classes formées par an au savoir rouler à vélo.

1 déplacement sur 2 s'effectue en voiture individuelle sur le territoire métropolitain, ce qui génère de nombreuses nuisances.

36 %

des seniors de l'Eurométropole de Metz renoncent à se déplacer.



Les déplacements à vélos sont nettement sous-développés (1%).

Enjeux

La cartographie des logements, commerces, écoles, lieux de soins et autres services, conditionne le quotidien des habitants. Une ville organisée autour de trajets courts et avec des pistes cyclables favorise le recours des mobilités actives (déplacements à pied, vélo, rollers), qui permet l'atteinte des recommandations de l'OMS avec 30 minutes d'activité physique par jour (60 minutes pour les enfants). De même, la qualité de ces aménagements et de l'environnement (air, sols et eaux) a un impact direct sur la santé. L'habitat et la qualité de l'air intérieur influencent également fortement notre santé.

Sous l'effet du dérèglement climatique, les vagues de chaleurs sont plus fréquentes et plus longues, accentuant la pollution à l'ozone et la dissémination des pollens et créant des îlots de chaleur urbains. Des choix d'aménagements adaptés sont susceptibles de réduire ces impacts (végétalisation, place de l'eau, réduction de l'impact de l'activité humaine, etc.).

Les espaces verts sont des lieux de socialisation, de pratique sportive, de loisirs et de détente, avec de multiples bénéfices pour la santé physique et mentale. Ils permettent également de limiter l'effet d'îlots de chaleur, de favoriser le drainage des eaux de pluie et d'être les poumons verts du territoire.

À Metz, comme en France, la tendance est globalement à la baisse sur l'ensemble des polluants atmosphériques du fait de l'amélioration des performances des véhicules et de l'industrie.

Néanmoins, au niveau de la métropole messine, certains polluants affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérigènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie.

Au programme :

Fiche-action n°17 :

Développer un urbanisme favorable à la santé

- Outils pour intégrer les enjeux de santé dans l'aménagement du territoire.
- Aménagement des espaces verts favorables à la santé.
- Charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5G.

Fiche-action n°18 :

Communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur

- Évaluation des impacts de la pollution de l'air sur le territoire.
- Outils de communication grand public.
- Sentier pollinique et ateliers de sensibilisation.

Fiche-action n°19 :

Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants

- Plans d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
- Pratiques d'entretien respectueuses de la santé environnementale dans les crèches et écoles maternelles.
- Formation des professionnels de la petite enfance à la santé environnementale.

Fiche-action n°20 :

Préserver durablement la ressource en eau potable

- Concertation multi-partenariale de la préservation de la ressource en eau potable.
- Soutien des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau.
- Soutien à l'agriculture urbaine durable.

Fiche-action n°21 :

Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »

- Plan d'actions pour réduire l'exposition des agents et des habitants aux perturbateurs endocriniens.
- Sensibilisation-information des habitants.

Fiche-action n°22 :

Environnement, mobilité active et santé

- Densification du réseau cyclable de la métropole et de l'offre de location vélos.
- Apprentissage du vélo.
- Promotion des itinéraires vélos.
- Prévention sécurité routière (enfants, seniors).
- Mise en accessibilité de l'espace public pour les piétons.
- Mobilité des seniors : étude marchabilité à l'échelle des quartiers et stratégies d'aménagement.
- Parcours Sport-Santé pour tous VitaMetz.

Fiche-action n°23 :

Bellecroix, un quartier nature et santé

- Activités sportives nature et santé.
- Jardin pédagogique.
- Ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et fête de la nature.

Fiche-action n°24 :

Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité

- Circuits courts de distribution de produits locaux.
- Restauration scolaire et productions locales.
- Offre alimentaire locale et acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Éveil au goût et pratiques culinaires saines.
- Culture légumière des habitants.



PRIORITÉ

04

Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables

Chiffres clés :



« Vivre sous le seuil de pauvreté monétaire multiplie par 1,6 le risque de renoncer à des soins, tandis qu'être pauvre en conditions de vie le multiplie par 3,2. » (DRESS, 2021)

22%

de la population messine et 17,1% de la population de la métropole vivent sous le seuil de pauvreté (1 041 € par mois).

5,4%

des assurés messins bénéficie de l'aide à la complémentaire santé (données CPAM de Moselle).



L'enquête Handicap-Santé aidants (DREES) montre à quel point la **santé des aidants constitue un enjeu de santé publique** :

- 48 % des aidants déclarent avoir une maladie chronique,
- 29 % se sentent anxieux et stressés,
- 25 % déclarent ressentir une fatigue physique et morale.

Enjeux

Les inégalités dans l'accès aux soins existent et sont nombreuses : éloignement géographique, difficulté à trouver un professionnel de santé, délais de prises en charge, accès aux droits de santé, etc. Ces inégalités peuvent mener à un renoncement aux soins ou un recours moins fréquent.

Le renoncement aux soins est multifactoriel. Il est dû à une combinaison d'inégalités, qu'elles soient d'ordre géographiques (offre de soins inégalement répartie sur le territoire, contraintes de mobilité, accessibilité, etc.), financières (manque de moyens pour le reste à charge, la couverture des frais) ou socio-culturelles (obligations familiales ou professionnelles, barrière de la langue, appréhension, isolement social, etc.). Les obstacles dans le recours au soin sont à la fois liés au système de santé et/ou à l'individu et sont plus particulièrement présents chez les personnes en situation de précarité.

En effet, pour la population, aller ou non vers le soin n'est pas uniquement un choix mais dépend bien d'un ensemble de conditions favorables pour y accéder.

Outre les personnes ayant des conditions de vie précaires, les personnes porteuses d'un handicap et les aidants familiaux sont également considérées comme des personnes vulnérables face à l'accès aux soins et leurs parcours de santé. En effet, accompagner un proche au quotidien représente une expérience pouvant avoir des répercussions sur la santé.

La métropole de Metz, les Villes et leurs partenaires agissent ensemble pour développer les conditions favorables pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins et améliorer le niveau de recours au soin des personnes vulnérables les plus éloignées du système de santé : information et accompagnement dans les parcours de santé, médiation en santé, déploiement d'une stratégie « d'aller-vers », l'organisation de soins gratuits, etc.

Dans un objectif d'accompagnement vers le soin et de soutien à l'autonomie, la médiation en santé permet la mise en œuvre d'actions d'information, de conseil et de soutien destinées à toute personne, ou son entourage, éprouvant une vulnérabilité en santé, dans une visée de renforcement de ses capacités à opérer ses propres choix pour la préservation ou l'amélioration de sa santé.



Au programme :

Fiche-action n°25 :

Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées

Fiche-action n°26 :

Parcours de santé : ressources et communication

Fiche-action n°27 :

Antennes délocalisées des programmes d'éducation thérapeutique du patient dans les quartiers Politique de la ville

Fiche-action n°28 :

« Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier

Fiche-action n°29 :

Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité

Fiche-action n°30 :

Soutien des aidants familiaux

Fiche-action n°31 :

Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité



PRIORITÉ

05

Anticiper l'urgence sanitaire

Chiffres clés :

Les arrêts cardiaques représentent environ **50 000 décès par an** en France.

C'est la durée moyenne d'arrivée sur place des secours en France, à compter du moment où l'alerte est donnée.

9 min.

5 à 7%

de **taux de survie en France** contre 20 à 40 % dans les pays anglo-saxons et scandinaves, car les citoyens sont formés massivement au massage cardiaque.

Chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire fait perdre 10 % de chance de survie à la victime.

65%

des Français **ignorent quels** sont les gestes qui sauvent.

Enjeux

La crise sanitaire Covid-19 qui a frappé le territoire national a démontré l'enjeu que représente la mobilisation rapide et structurée des différents acteurs de la prise en charge sanitaire en cas d'événement majeur. Afin de répondre à cet enjeu au niveau local, la Ville de Metz organise une coopération avec les acteurs du champ sanitaire afin d'assurer une réponse adaptée en cas d'événement.

Ainsi, les collectivités locales et leurs partenaires ont pu apporter une réponse rapide de vaccination contre la Covid-19 aux habitants de la métropole. Cet événement a d'ores et déjà été l'occasion de créer une réserve sanitaire de professionnels de santé volontaires à l'échelle de la métropole messine.

Par ailleurs, l'urgence sanitaire la plus fréquente sur notre territoire est l'arrêt cardiaque. En attendant les secours, l'enjeu est de pouvoir procurer à la victime un massage cardiaque le plus rapidement possible. Pour cela, l'Eurométropole de Metz souhaite renforcer la sensibilisation et la formation aux gestes de premiers secours des habitants et soutenir de nouveaux dispositifs innovants pour renforcer la chaîne des secours.

Pour augmenter le taux de survie post arrêt cardiaque, l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) expérimente depuis 2018 un système de «premiers répondants», qui consiste à mettre en lien les services de secours étatiques avec des civils formés. Il s'agit de créer une réelle plus-value à la chaîne des secours classique en y ajoutant un maillon supplémentaire : le «premier répondant».



Au programme :

Fiche-action n°32 :

Gestes de premiers secours

- Formation des habitants aux gestes de premiers secours.
- Formation aux premiers secours en santé mentale.
- Déploiement du dispositif « Premiers répondants ».
- Parc de défibrillateurs et boîtiers connectés.

Fiche-action n°33 :

Gestion de crises sanitaires

- Réserve sanitaire.
- Plan communal de sauvegarde et protocoles d'urgence sanitaire.
- Prévention des situations de crise et d'urgence en santé mentale.
- Registre d'aide des personnes âgées et personnes handicapées.
- Campagnes d'information.



PRIORITÉ

06

Agir en faveur de la démographie médicale

Chiffres clés :

10,6

médecins généralistes

pour 10 000 habitants à l'échelle de la métropole
(7,8 pour 10 000 habitants en Moselle).

Chaque quartier messin
compte au moins **3 infirmiers**
et 29 communes de la périphérie
en accueillent au moins un.

Enjeux

La prise en charge croissante des maladies chroniques et des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes se traduit par une augmentation de la demande de soins de santé primaires et de longue durée, donc par un besoin constamment grandissant de professionnels, de services et de structures adaptés aux besoins des populations.

Ces enjeux de santé, associés aux inégalités sociales et territoriales de santé face au soin influent le système de soin et son accès. Les besoins de recours aux soins et de main d'œuvre formée ne cessent d'augmenter.

En parallèle, un affaiblissement de la densité médicale est observé par la conjonction d'une baisse du nombre de professionnels et un réajustement de leur durée de travail hebdomadaire.

La métropole de Metz bénéficie d'une offre médicale de proximité de qualité, qui va s'amenuiser prochainement.

La densité de médecins généralistes à l'échelle de la Ville de Metz et de la métropole est supérieure aux densités mosellanes et françaises. Cependant, on observe que le nombre moyen d'acte par généraliste a fortement augmenté et que Metz présente une forte proportion de médecins âgés de 55 ans et plus : 70 % à Metz contre 53 % en France.

On observe également une hausse du nombre moyen d'actes pratiqués pour d'autres spécialités (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes) et une forte concentration des actes chez les plus de 60 ans.

Concernant l'offre en médecins spécialistes, on observe une bonne densité sur le territoire sauf pour les gastro-entérologues, psychiatres et dermatologues. À noter que la patientèle des médecins spécialistes dépasse largement les limites administratives de la métropole où ils sont concentrés. Ceci amène à relativiser leur densité et pose la question de l'organisation de l'accès aux soins.

Un accès aux soins inégalement réparti sur le territoire

À Metz, presque tous les espaces urbanisés sont à moins de 20 minutes à pied d'un médecin généraliste. Néanmoins, au regard de la densité de population, des quartiers sont moins bien dotés : Devant-les-Ponts, Metz-Nord, Vallières et Magny. Certains de ces quartiers sont caractérisés par une forte population âgée. Or, le médecin généraliste constitue la porte d'entrée dans le parcours de soins et en cela peut être considéré comme une offre de soins de proximité.

À l'échelle de la métropole, toutes les communes ne sont pas couvertes en médecin généraliste. Un problème potentiel pour certaines catégories de population (personnes âgées, ménages non motorisés), même si des lignes de transports collectifs existent.

L'accès à une médecine de proximité, outre la consultation médicale en elle-même, implique de pouvoir se procurer aisément son traitement et accéder facilement à un laboratoire d'analyses médicales.

À Metz, on observe une bonne couverture du territoire en pharmacies, qui concentre également en son centre une densité élevée en laboratoire d'analyses médicales. Certains quartiers se trouvent ainsi à plus de 20 minutes de marche d'un laboratoire d'analyses médicales : Magny, Grange-aux-Bois, le Sud du Sablon, Queuleu-Plantières, Vallières et Devant-les-Ponts.

À l'échelle de la métropole, il est rarement envisageable de se rendre à pied à la pharmacie ou au laboratoire, qui sont néanmoins desservies par des lignes de transports en commun.



Au programme :

Fiche-action n°34 :

Attractivité du territoire pour les professionnels de santé

- Communication.
- Permanence des soins.
- Télémédecine.

Fiche-action n°35 :

Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité

- Veille active sur le territoire.
- Mesures développées pour l'exercice coordonné.
- Accompagnement des professionnels de santé.

Les 35 actions du Contrat local de santé

- 1 Prévention précoce et soutien à la parentalité
- 2 Sensibiliser les enfants et les professionnels du milieu éducatif à une hygiène de vie favorable à leur santé
- 3 Renforcement des compétences psychosociales des enfants
- 4 Santé des jeunes : prévenir les conduites à risques et favoriser leur bien-être
- 5 Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers
- 6 Promouvoir la santé des seniors
- 7 Programme de réduction des risques cardiovasculaires
- 8 Sport-Santé pour tous
- 9 Démarche « Ville sans tabac »
- 10 Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers

- Promotion du bien-être psychique des enfants 11
- Accompagnement des jeunes en souffrance psychique 12
- Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques 13
- Soins psychiatriques, santé mentale et précarité 14
- Coordination du Conseil local de santé mentale 15
- Recherche action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration 16

- 17 Développer un urbanisme favorable à la santé
- 18 Communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur
- 19 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants
- 20 Préserver durablement la ressource en eau potable
- 21 Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »
- 22 Environnement, mobilité active et santé
- 23 Bellecroix, un quartier nature et santé
- 24 Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité

- Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées 25
- Parcours de santé : ressources et communication 26
- Antennes délocalisées des programmes d'éducation thérapeutique du patient dans les quartiers Politique de la ville 27
- « Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier 28
- Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité 29
- Soutien des aidants familiaux 30
- Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité 31

- 32 Gestes de premiers secours
- 33 Gestion de crises sanitaires

- Attractivité du territoire pour les professionnels de santé 34
- Accompagner les projets d'exercice coordonné 35

Les partenaires du Contrat local de santé

Liste non exhaustive et ouverte

Signataires

Agence régionale de santé Grand Est
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
Alsace-Moselle
Caisse primaire d'assurance maladie de Moselle
Centre communal d'action sociale de Metz
Centre hospitalier de Jury
Centre hospitalier régional Metz-Thionville
Conseil départemental de Moselle
Conseil régional Grand Est
Groupement hospitalier associatif UNEOS
Hôpital d'instruction des armées Legouest
Hôpital-Clinique Claude Bernard
Mutualité française Grand Est
Préfecture de Moselle
Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle
Ville de Metz et communes de la métropole de Metz

Partenaires

Académie Metz-Nancy et DSDEN de la Moselle
Agence Inspire Metz
AGURAM
APSYS Emergence
Association d'information et d'entraide Mosellane
Association de cardiologie de Lorraine
Association Française des Premiers Répondants
Association Migrations Santé Alsace
Associations de secours agréés
ATMO Grand Est
CDPA 57
Centre communal d'action sociale de Woippy et de
Montigny-lès-Metz
Centre régional de coordination du dépistage
organisé des cancers

Centres socio-culturels et MJC
CMSEA
Comité mosellan de la Ligue contre le cancer
Communauté professionnelle territoriale de Metz et
environs
Conseil de l'Ordre des médecins de Moselle
CPN Coquelicots
CRI-BIJ de Moselle
CROS Grand Est
DDETS de Moselle
DRAAF Grand Est
DRAJES Grand Est
DREAL Grand Est
École des Parents et des Educateurs de Moselle
Fédération Seniors Moselle
Fondation Bompard
Institut européen d'écologie
IREPS Grand Est
Lieux d'accueil parents-enfants
Maison des adolescents de Moselle
Médecins du monde
Metz à Vélo
MGEN
Mission locale du Pays messin
Mutualité sociale agricole
PEP 57
Réseau de santé de Metz arrondissement
Réseau de solidarité des associations messines
Service de PMI de Moselle
Syndicat des orthophonistes de Moselle
Université de Lorraine
URPS médecins libéraux Grand Est
Véolia Eau-Société Mosellane des Eaux



Juin 2022 - © Photos : iStock, Eurométropole de Metz - Conception et réalisation : www.gcommuneides.com

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ de l'Eurométropole de Metz

eurometropolemetz.eu

Eurométropole de Metz
Maison de la Métropole
1 place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 Metz Cedex 1

